

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690
Tél. : 02.98.99.61.07
Fax : 02.98.99.67.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille trois, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Yves CORRE, Maire.

Etaient présents : l'ensemble du conseil municipal à l'exception de :

Etaient absents : Joël DANIEL.

Secrétaire de séance : Alexis MANAC'H

Objet : Travaux d'aménagement du bourg

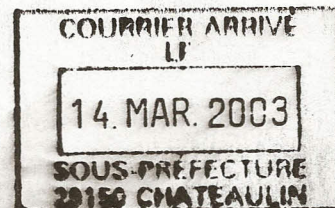
Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, le Maire présente au conseil municipal une convention de mise à disposition de Mr Paul CADIOU, agent du SIVOM HUELGOAT-PLYBEN, pour une mission de coordination de santé et de sécurité sur le chantier.

Le coût de cette mission est de 1503,50 euros. Il comprend la constitution du D.I.U.O - réunion de chantier - observations sur registre journal).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le maire à signer cette convention.

Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,

Y. CORRE.



LETTRE DE MISSION

I - L'OPERATION SOUMISE A COORDONNATEUR DE SANTE ET SECURITE:

1 - Désignation de l'opération:

Nature de l'opération: **AMENAGEMENT DU BOURG DE BRENNILIS**
(1^{re} tranche)

Lieu de l'opération: **Centre bourg de BRENNILIS**

Niveau de l'opération: **CATEGORIE 3**

Nombre d'entreprises: (1 + Entreprises sous traitantes)

Calendrier de l'opération: 6 mois : *tranche ferme*

2 - Intervenants à l'opération:

Noms et coordonnées des représentants sur le chantier:

Maître de l'ouvrage: **COMMUNE DE BRENNILIS**
M. Yves CORRE, Maire

Maître d'œuvre: **DDE CARHAIX**
4 Rue Toul Ar Hoat
29690 HUELGOAT

Entreprise titulaire: **EUROVIA BRETAGNE – agence de BREST**
CENTRE DE TRAVAUX DE QUIMPER
ZI de l'Hippodrome – 29196 QUIMPER CEDEX

II - DESIGNATION DU COORDONNATEUR DE SANTE ET SECURITE:

1 - Nomination:

M. Paul CADIOU est chargé de réaliser une mission de coordination de santé et sécurité sur le chantier *d'Aménagement du bourg de BRENNILIS (tranche ferme)*

2 - Déclaration de compétence:

Le niveau de compétence délivré sous le N° 98 05 56 3 05 61 par le Ministère du Travail en date du 10 JUIN 1998 lui permet d'assurer une mission de NIVEAU 3.

2 - Remplacement:

Sans objet.

3 - Rémunération:

Le coût de la mission est fixé suivant la note d'honoraires jointe à la présente lettre de mission pour un montant global de 1503,50 €EUROS (Constitution du D.I.U.O - réunions de chantier - observations sur registre journal)

Le montant pour la participation aux réunions de chantier et pour les visites inopinées est à établir en prenant pour base une visite ou réunion de chantier par semaine pour une durée de 6 mois (tranche ferme)

Le versement se fera sur présentation d'un titre de recette proposé par M.Le Président du SIVR de HUELGOAT payable en deux échéances; une 1ère en cours de mission, une seconde, à la réception du chantier.

4 - Assurance:

Une responsabilité civile couvre la présente mission de coordination santé et sécurité par contrat d'assurance souscrit à GROUPAMA BRETAGNE à LANDERNEAU.

III - MISSION DU COORDONNATEUR DE SANTE ET SECURITE:

1 - Etendue de la mission:

L'opération de coordination sera régie par les dispositions de la Loi de 1993 et ses décrets d'application, concernant la phase " *REALISATION* ".

2 - Contenu de la mission:

L'intervention du coordonnateur ne modifie en rien la responsabilité des autres intervenants sur le chantier et qu'elle se fait sous la responsabilité du Maître de L'ouvrage.

3 - Durée de la mission et temps de présence sur le chantier:

Le nombre d'interventions sur chantier s'effectuera à raison des inspections communes et de visites inopinées sur toute la durée de l'opération.

Point de départ: réunion préalable au commencement des travaux.

Point d'arrivée: réception du chantier.

Le coordonnateur pourra effectuer des visites inopinées sur le site.

IV - EXECUTION DE LA MISSION:

1 -Autorité et moyens du coordonnateur :

Moyens d'information : registre journal, comptes rendus de chantier.

Moyens logistiques: voiture - téléphone.

Moyens financiers : sans objet.

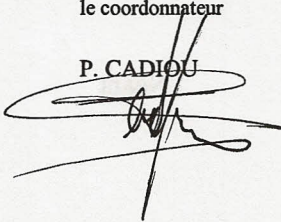
2 - Relations du coordonnateur avec les intervenants sur le chantier et le maître de l'ouvrage:

A chaque réunion hebdomadaire, le coordonnateur sera présent sur le chantier; en cas d'impossibilité, il informera le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre.

Le registre journal est le carnet de bord de la réalisation de l'ouvrage; toutes les informations ou recommandations seront consignées dans celui-ci; le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre et les autres intervenants du chantier pourront consulter ce document et noter leurs observations éventuelles.

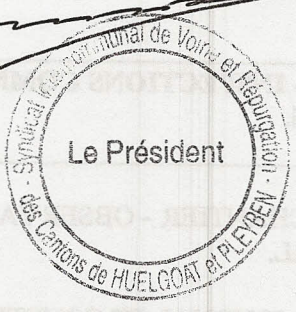
Présenté par
le coordonnateur

P. CADIOU



Visé par
Le Président du SIVR

Y. LE FLOCH



Accepté par
Le Maire de BRENNILIS

Y. CORRE



SIVOM – HUELGOAT & PLEYBEN
4 RUE TOUL AR HOAT
29690 HUELGOAT

*_*_*

Y. LE FLOCH - PRESIDENT

*_*_*

TEL : 02 98 99 97 83

	PRESTATIONS	MONTANT
A -	ELABORATION DU PROJET	
	CONSTITUTION DU DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEUR SUR L'OUVRAGE. (D.I.U.O.)	
	OUVERTURE ET TENUE DU REGISTRE JOURNAL	
	MONTANT SOUS TOTAL - A -	Néant
B -	PHASE REALISATION - INSPECTIONS COMMUNES ET VISITES INOPINEES.	
	1) SUIVI GENERAL DU CHANTIER - OBSERVATIONS SUR REGISTRE JOURNAL.	1383.50 €
	2) TENUE DU REGISTRE JOURNAL ET CONSTITUTION DU D.I.U.O POUR REMISE AU MAITRE D'OUVRAGE.	120 €
	MONTANT SOUS TOTAL - B-	
	MONTANT TOTAL EUROS	1503.50 €

NOTA:

↳ Le montant pour la participation aux réunions de chantier et pour les visites inopinées est à établir en prenant pour base une visite ou réunion de chantier par semaine pour une durée de 6 mois y compris la notification et les observations sur le registre journal.

↳ Le montant de la prestation ci-dessus vient en déduction du montant de la redevance globale annuelle de la Commune pour le SIVR DE HUELGOAT.

A HUELGOAT, le 20/12/2002

Le Président du SIVR

Y. LE FLOCH

Le Président

